



**ORDER/ADDRESS OF THE HOUSE OF COMMONS  
ORDRE/ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES**

NO.-N°  
421-02832

BY/DE  
Mr. MacGregor (Cowichan—Malahat—Langford)

DATE  
October 29, 2018 / 29 octobre 2018

RETURN BY THE LEADER OF THE GOVERNMENT IN THE HOUSE OF COMMONS  
DÉPÔT DU LEADER DU GOUVERNEMENT À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Mr. Lamoureux

PRINT NAME OF SIGNATORY  
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE  
MINISTER OR PARLIAMENT SECRETARY  
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

DEC 12 2018

**(TABLED FORTHWITH / DÉPOSÉ AUSSITÔT)**



## RESPONSE TO PETITION

Prepare in English and French marking 'Original Text' or 'Translation'

---

PETITION NO.: 421-02832

BY: MR. MACGREGOR (COWICHAN-MALAHAT-LANGFORD)

DATE: OCTOBER 29, 2018

Print Name of Signatory: THE HONOURABLE LAWRENCE MACAULAY, PC, MP

---

Response by the Minister of Agriculture and Agri-Food

SIGNATURE

Minister or Parliamentary Secretary

---

SUBJECT

**Pesticides**

---

**ORIGINAL TEXT**

---

**REPLY**

Agriculture and Agri-Food Canada (AAFC) works with beekeepers, federal and provincial officials, and other relevant groups to ensure that beekeeping is a successful industry in Canada. AAFC works nationally with provincial governments and other federal departments and agencies, as well as with industry representation from the beekeeping, honey, horticulture, grains, oilseeds, seeds and crop protection sectors, through the Bee Health Roundtable to consider issues affecting honeybee health. The Roundtable's work includes the development of a pollinator strategy, national bee health monitoring strategy, national integrated bee health research strategy, and activities to support best management practices by beekeepers and crop producers.

In July 2014, AAFC committed \$1 million to the Beekeepers Commission of Alberta to conduct a four-year, nationwide surveillance project to document the health profile of honeybee colonies in Canada. The project, currently underway, is sampling bee hives to determine the prevalence of pests and diseases. It is also assessing hive contaminants in order to provide a national baseline of bee health challenges.

AAFC also continues to conduct research on the complex issues of long-term bee health, including screening for the presence of neonicotinoids and other pesticide residues in pollen, honey and beeswax, as well as research on native pollinators and the effects of other agricultural practices.

Honeybees are critical for the pollination of several important crops in Canada, including hybrid canola seed, blueberries, cranberries, orchard fruits, and some field vegetables. In 2017, there were 10,544 beekeepers in

Canada keeping 789,598 colonies of honeybees. This represents a 2.9 percent increase in colonies over 2016, and an increase of 11 percent over the average of the previous five years.

Each province has a provincial apiculturist who collects relevant data about beekeeping, including the levels of overwinter honeybee colony losses. The most recent data on overwinter losses shows that, for the winter of 2017–18, the national average colony loss was 32.6 percent, with individual provincial percentage losses ranging from 18.4 percent to 45.7 percent. Beekeepers identified the leading causes contributing to losses as poor winter/spring weather, poor queens, weak colonies, and starvation. The overall trend since 2010 has been toward reduced losses, with 2018 presenting a notable increase in losses. Furthermore, the data highlights that the 34 percent increase in Canadian colony numbers since 2007 provides evidence that beekeepers have been successfully addressing bee health issues while growing their beekeeping operations.

The registration and regulation of pesticides in Canada fall under the responsibility of Health Canada's Pest Management Regulatory Agency (under the authority of the *Pest Control Products Act*). AAFC recognizes the importance of pesticides in supporting the competitiveness of the agricultural sector in Canada. Pesticides play a crucial role in controlling pests, help protect the yield and quality of crops, and are a valuable tool when applied according to strict regulatory guidelines and integrated as part of a best management practices regime.



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : 421-02832

DE : M. MACGREGOR (COWICHAN-MALAHAT-LANGFORD)

DATE : LE 29 OCTOBRE 2018

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : L'HONORABLE LAWRENCE MACAULAY, C.P., DEPUTE

Réponse du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Pesticides

TRADUCTION

RÉPONSE

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) collabore avec des apiculteurs, des fonctionnaires des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que d'autres groupes compétents afin d'assurer la réussite de l'industrie apicole au Canada. Il collabore à l'échelle nationale avec les gouvernements provinciaux et d'autres ministères et organismes fédéraux ainsi qu'avec des représentants des industries de l'apiculture, de la production de miel, de l'horticulture, des céréales, des oléagineux, des semences et de la protection des cultures par l'entremise de la Table ronde sur la santé des abeilles dans le but d'examiner les questions touchant la santé des abeilles domestiques. Parmi les travaux de la table ronde, mentionnons l'élaboration d'une stratégie sur les pollinisateurs, d'une stratégie nationale de surveillance de la santé des abeilles et d'une stratégie nationale de recherche intégrée sur la santé des abeilles ainsi que la réalisation d'activités visant à favoriser l'adoption de pratiques de gestion exemplaires par les apiculteurs et les producteurs agricoles.

En juillet 2014, AAC a octroyé un investissement d'un million de dollars à l'Alberta Beekeepers Commission afin qu'elle réalise un projet de surveillance nationale de quatre ans visant à documenter le profil de santé des colonies d'abeilles domestiques au Canada. Dans le cadre de ce projet en cours, on prélève des échantillons de ruches d'abeilles afin de déterminer la prévalence d'organismes nuisibles et de maladies et d'évaluer les contaminants de ruches en vue de fournir des « données de référence » nationales sur les problèmes de santé des abeilles.

De plus, AAC continue de mener des recherches sur les questions complexes relatives à la santé à long terme des abeilles, notamment en réalisant des épreuves de détection de la présence de néonicotinoïdes et d'autres résidus de pesticides dans le pollen, le miel et la cire d'abeille ainsi que des recherches sur les pollinisateurs indigènes et les répercussions d'autres pratiques agricoles.

Les abeilles domestiques sont essentielles à la pollinisation de plusieurs cultures importantes au Canada, dont la production de semences de canola hybride, de bleuets, de canneberges, de fruits de vergers et de certains légumes de plein champ. En 2017, 10 544 apiculteurs élevaient 789 598 colonies d'abeilles domestiques au Canada. Cela représente une augmentation de 2,9 % du nombre de colonies par rapport à 2016 et une augmentation de 11 % par rapport à la moyenne des cinq années précédentes.

Chaque province a un apiculteur officiel qui recueille des données pertinentes sur l'apiculture, notamment les pertes hivernales de colonies d'abeilles domestiques. Selon les données les plus récentes, la moyenne nationale des pertes au cours de l'hiver 2017-2018 était de 32,6 % et les pourcentages provinciaux variaient de 18,4 % à 45,7 %. Les apiculteurs ont attribué les pertes principalement aux mauvaises conditions météorologiques en hiver et au printemps, à la piètre qualité des reines, à la faiblesse des colonies et à la famine. La tendance générale depuis 2010 fait état d'une diminution des pertes, mais on constate une augmentation marquée des pertes en 2018. En outre, selon les données recueillies, la hausse de 34 % du nombre de colonies canadiennes depuis 2007 prouve que les apiculteurs se sont attaqués avec succès aux problèmes de santé des abeilles tout en développant leurs exploitations.

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada est responsable de l'homologation et de la réglementation des pesticides au Canada (en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*). AAC reconnaît l'importance des pesticides pour favoriser la compétitivité du secteur de l'agriculture au Canada. Les pesticides jouent un rôle essentiel dans la lutte contre les organismes nuisibles et aident à protéger le rendement et la qualité des récoltes, en plus d'être un outil précieux s'ils sont appliqués conformément à des lignes directrices réglementaires strictes et s'ils font partie intégrante d'un régime de pratiques de gestion exemplaires.



## RESPONSE TO PETITION

Prepare in English and French marking 'Original Text' or 'Translation'

---

PETITION NO.: 421-02832

BY: Mr. MacGregor (Cowichan—Malahat—Langford)

DATE: OCTOBER 29, 2018

PRINT NAME OF SIGNATORY: MR. JOHN OLIVER

---

Response by the Minister of Health



SIGNATURE  
Minister or Parliamentary Secretary

---

SUBJECT

**Pesticides**

---

**ORIGINAL TEXT**

---

**REPLY**

The Government is committed to protecting Canadians' health and safety, environment and food supply. Health Canada's Pest Management Regulatory Agency will continue to diligently ensure that only pest control products meeting our stringent health and environmental standards will be approved for use in Canada. Pesticides are regulated under the Pest Control Products Act, which is administered by Health Canada, to protect Canadians and their environment from unacceptable risks associated with the use of pesticides.

Health Canada makes decisions on pesticide risks based on science and applies strict standards to protect the health of Canadians and their environment. Over 200 types of scientific studies must be submitted before a pesticide is approved.

Health Canada is aware of the importance of bees and the beekeeping industry to the production of food in Canada, as well as the issues regarding bee health, including concerns over the potential chronic effect of pesticides. Departmental scientists are working with scientists from universities and other organizations to determine whether pesticides are contributing to pollinator declines. Declines in honeybee and other pollinator populations have generated considerable scientific and public interest both in Canada and internationally. A number of factors are seen as potential contributors to these declines and no single factor has been identified as the cause. The available science suggests that multiple

factors acting in combination may be at play, including loss of habitat and food sources, diseases, viruses and pests, and pesticide exposure.

Health Canada's Pest Management Regulatory Agency has worked with stakeholders to develop measures to reduce risk to pollinators from exposure to dust generated during planting of insecticide-treated seed. These measures were developed in collaboration with the Provinces, pesticide industry, international regulatory authorities, growers, beekeepers and equipment manufacturers.

The following measures were implemented for the 2014 planting season for corn and soybean production:

- mandatory use of a new dust-reducing seed flow lubricant;
- adherence to identified safer seed planting practices; and
- enhanced warning statements on pesticide and seed package labels.

Since these measures have been put in place, the number of pollinator incidents has declined substantially: decreasing 70-90 percent compared to 2013. Monitoring continues and additional measures will be implemented if necessary.

To address concerns regarding long term effects on pollinators, Health Canada is conducting a pollinator focused re-evaluation of the neonicotinoid insecticides imidacloprid, clothianidin and thiamethoxam in collaboration with the US Environmental Protection Agency and the California Department of Pesticide Regulation. In December of 2017, Health Canada published proposed pollinator re-evaluation decisions for clothianidin and thiamethoxam. This was followed by the proposed pollinator re-evaluation decision for imidacloprid in May of 2018. As a result of comprehensive scientific assessments of the effects of imidacloprid, clothianidin and thiamethoxam on bees and other pollinators, some uses of these pesticides are proposed for phase-out, while other uses are proposed to be restricted.

In addition to the pollinator focused re-evaluations, Health Canada has also completed a full re-evaluation (excluding pollinators) of the neonicotinoid imidacloprid ([http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2016/sc-hc/H113-27-2016-20-eng.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2016/sc-hc/H113-27-2016-20-eng.pdf)). The environmental assessment showed that, in aquatic environments in Canada, imidacloprid is being measured at levels that are harmful to aquatic insects. These insects are an important part of the ecosystem, including as a food source for fish, birds and other animals. As a result, for the protection of the environment, Health Canada consulted on a proposal to phase-out all the agricultural and a majority of other outdoor uses of imidacloprid over three to five years.

During the consultation period, many requests were received asking Health Canada to move more quickly in terms of the proposed phase-out period following a decision on the continued registration of imidacloprid. These comments, along with others received, are being considered in the final decision on the registration of imidacloprid.

Based on water monitoring data, Health Canada initiated Special Reviews for two other neonicotinoids (clothianidin and thiamethoxam). Health Canada is currently consulting Canadians on the proposed special review decisions recently published for clothianidin and thiamethoxam (<https://www.canada.ca/en/health-canada/services/consumer-product-safety/pesticides-pest-management/public/consultations/proposed-special-review-decision/2018/clothianidin.html> and <https://www.canada.ca/en/health-canada/services/consumer-product-safety/pesticides-pest-management/public/consultations/proposed-special-review-decision/2018/thiamethoxam-risk-aquatic-invertebrates/document.html>). Health Canada has proposed the cancellation of all outdoor uses based on risks to the aquatic environment. These reviews assess potential risk to aquatic invertebrates exposed to these neonicotinoids.

Health Canada's Pest Management Regulatory Agency is an active participant in Agriculture and Agri-food Canada's Bee Health Roundtable in which stakeholders (including grower and beekeeping groups, the seed trade, pesticide and equipment industry associations, and federal and provincial governments) are working together to find comprehensive solutions that will improve pollinator health in Canada. This initiative looks broadly at all aspects of pollinator health, including agricultural pesticide use practices, with the goal of promoting pollinator health and positive interactions between the agricultural and beekeeping industries.

In addition, both federal and provincial governments have made investments in research to better understand and to maintain healthy bee populations, including funding for research geared towards optimizing the profitability of honeybee colonies and maintaining healthy bee populations, and for a four-year national surveillance project to document the health profile of honeybee colonies in Canada. The Beekeepers Commission of Alberta will undertake the project and will work closely with colleagues in other provinces as the project progresses. The aim of the project is to record the nature, extent and prevalence of diseases, pest organisms and chemical residues in Canadian honey bee colonies. To date, surveillance of this nature has only been done at the regional level; the sector is seeking to expand co-ordination and identify issues that present challenges to bee health across the country.

Health Canada will continue to closely monitor scientific information and other developments related to potential impacts of pest control products on pollinators, not only in Canada and the U.S. but also in Europe, and will take action as needed to further protect pollinators.





## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : 421-02832

DE : M. MacGregor (Cowichan—Malahat—Langford)

DATE : LE 29 OCTOBRE 2018

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : M. JOHN OLIVER

---

Réponse de la ministre de la Santé

  
SIGNATURE  
Ministre ou secrétaire parlementaire

---

OBJET

Pesticides

---

TRADUCTION

---

### RÉPONSE

Le gouvernement s'est engagé à protéger la santé et la sécurité des Canadiens et des Canadiennes, leur environnement et leur approvisionnement alimentaire. L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada continuera à faire preuve de diligence afin de s'assurer que seuls les produits antiparasitaires qui répondent à ses normes sanitaires et environnementales les plus strictes sont approuvés pour utilisation au Canada. Les pesticides sont réglementés en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, qui est administrée par Santé Canada afin de protéger les Canadiens et les Canadiennes ainsi que leur environnement contre les risques inacceptables liés à l'utilisation des pesticides.

Santé Canada rend des décisions à propos des risques liés aux pesticides en se fondant sur la science et en appliquant des normes strictes afin de protéger la santé des Canadiens et des Canadiennes, ainsi que leur environnement. Plus de 200 types d'études scientifiques doivent être présentées avant d'approuver un pesticide.

Santé Canada reconnaît l'importance des abeilles et de l'industrie de l'apiculture dans le cadre de la production alimentaire au Canada, ainsi que des questions liées à la santé des abeilles, y compris les préoccupations relatives aux effets chroniques possibles découlant de l'emploi des pesticides. Les scientifiques du ministère collaborent avec la communauté des chercheurs universitaires et différentes organisations dans le but d'établir si les pesticides contribuent au déclin des insectes pollinisateurs. Au Canada comme ailleurs dans le monde, le déclin des populations d'abeilles

domestiques et des autres insectes pollinisateurs a suscité un vif intérêt auprès de la communauté scientifique et du grand public. De nombreux facteurs pourraient contribuer à ce phénomène, mais aucun d'entre eux n'a été reconnu comme en étant la cause. Les renseignements scientifiques dont on dispose suggèrent qu'il pourrait s'agir de l'action combinée de plusieurs facteurs, dont la destruction des habitats, l'appauvrissement des sources de nourriture, les maladies, les virus, les organismes nuisibles et l'exposition aux pesticides.

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada a travaillé avec des intervenants à la mise au point de mesures de réduction des risques pour les insectes pollinisateurs afin de les protéger de l'exposition à la poussière libérée durant la plantation de semences traitées aux insecticides. Ces mesures ont été créées en collaboration avec les provinces, l'industrie des pesticides, des organismes de réglementation d'autres pays, des producteurs agricoles, des apiculteurs et des fabricants d'équipement.

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a mis en place les mesures suivantes pour la saison des semis de maïs et de soja en 2014 :

- l'utilisation obligatoire d'un nouveau lubrifiant favorisant l'écoulement des semences à faible émission de poussière;
- l'adoption de pratiques plus sécuritaires et reconnues en matière d'ensemencement;
- des mises en garde révisées sur les étiquettes de pesticides et les emballages de semences.

Depuis l'adoption de ces mesures, le nombre d'incidents touchant des insectes pollinisateurs a considérablement diminué, soit de 70 à 90 pour cent par rapport à 2013. La surveillance se poursuit et s'il le faut, d'autres mesures seront appliquées.

Afin de réagir aux préoccupations soulevées par les effets à long terme sur les insectes pollinisateurs, Santé Canada effectue une réévaluation axée sur les insectes pollinisateurs pour trois insecticides de la classe des néonicotinoïdes (l'imidaclopride, la clothianidine et le thiaméthoxame) en collaboration avec l'United States Environmental Protection Agency et le California Department of Pesticide Regulation. En décembre 2017, Santé Canada a publié les projets de décision de réévaluation axée sur les insectes pollinisateurs pour la clothianidine et le thiaméthoxame. Par la suite, le Projet de décision de réévaluation axée sur les insectes pollinisateurs concernant l'imidaclopride a été publié en mai 2018. Au terme des évaluations scientifiques approfondies portant sur les effets de l'imidaclopride, de la clothianidine et du thiaméthoxame chez les abeilles et les autres insectes pollinisateurs, Santé Canada propose l'abandon graduel de certaines utilisations de ces pesticides. Il propose également de restreindre d'autres utilisations de ces pesticides.

En plus des réévaluations axées sur les insectes pollinisateurs, Santé Canada a réalisé une réévaluation complète (qui exclut les insectes pollinisateurs) de l'imidaclopride, un néonicotinoïde ([http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2016/sc-hc/H113-27-2016-20-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2016/sc-hc/H113-27-2016-20-fra.pdf)). L'évaluation environnementale indique que, dans les milieux aquatiques canadiens, les chercheurs mesurent des concentrations nocives d'imidaclopride pour les insectes aquatiques. Ces insectes représentent une part importante de l'écosystème, notamment en tant que source d'aliments pour les poissons, les oiseaux et d'autres animaux. Par conséquent, pour protéger l'environnement, Santé Canada a mené une consultation sur le projet d'abandon graduel de toutes les utilisations agricoles de l'imidaclopride et de la plupart de ses utilisations à l'extérieur, et ce, sur une période de trois à cinq ans.

Pendant la consultation, plusieurs intervenants ont demandé à Santé Canada d'agir plus vite relativement à la période proposée d'abandon graduel à la suite de la décision relative au maintien de l'homologation de l'imidaclopride. Santé Canada tient compte de ces commentaires, de même que d'autres observations, au moment de rendre sa décision définitive au sujet de l'homologation de l'imidaclopride.

Selon les données sur la surveillance de l'eau, Santé Canada a entrepris l'examen spécial de deux autres néonicotinoïdes (la clothianidine et le thiaméthoxame). Santé Canada consulte actuellement les Canadiens et les Canadiennes au sujet des projets de décision d'examen spécial publiés récemment sur la clothianidine et le thiaméthoxame (<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securite-produits-consommation/pesticides-lutte-antiparasitaire/public/consultations/projet-decision-examen-special/2018/clothianidine.html> et <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securite-produits-consommation/pesticides-lutte-antiparasitaire/public/consultations/projet-decision-examen-special/2018/thiamethoxame-invertebres-aquatiques/document.html>). Ces examens évaluent le risque potentiel pour les invertébrés aquatiques exposés à ces néonicotinoïdes.

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada participe activement à la Table ronde sur la santé des abeilles créée par Agriculture et Agroalimentaire Canada, à laquelle collaborent les intervenants (notamment les groupes d'agriculteurs et d'apiculteurs, le milieu du commerce des semences, les associations de l'industrie des pesticides et des fabricants d'équipement, les gouvernements fédéral et provinciaux) afin de trouver des solutions complètes qui amélioreront la santé des insectes pollinisateurs au Canada. Cette initiative aborde, dans une large perspective, l'ensemble des aspects de la santé des insectes pollinisateurs, dont les pratiques d'utilisation des pesticides agricoles, pour favoriser la santé des insectes pollinisateurs et des échanges fructueux entre les secteurs de l'agriculture et de l'apiculture.

En outre, tant le gouvernement fédéral que les gouvernements provinciaux ont dernièrement investi dans la recherche afin de mieux comprendre les populations d'abeilles et de maintenir leur santé, notamment en finançant une recherche visant à optimiser la profitabilité des colonies d'abeilles domestiques et à maintenir la santé des populations d'abeilles, ainsi qu'un projet de surveillance nationale de quatre ans afin de consigner le profil de santé des colonies d'abeilles domestiques au Canada. La « Beekeepers Commission of Alberta » commencera le projet et travaillera étroitement avec les collègues des autres provinces au fur et à mesure de son déroulement. Le but du projet est de répertorier la nature, l'étendue et la prédominance des maladies, des organismes nuisibles et des résidus de substances chimiques dans les colonies d'abeilles domestiques au Canada. Jusqu'à ce jour, ce type de surveillance n'avait lieu qu'au niveau régional; le secteur cherche à étendre la coordination et à cerner les enjeux qui causent des problèmes de santé aux abeilles d'un bout à l'autre du pays.

Santé Canada continuera de surveiller étroitement les renseignements scientifiques et autres développements concernant les effets possibles des produits antiparasitaires sur les insectes pollinisateurs, et ce, au Canada, aux États-Unis et en Europe, et prendra des mesures au besoin afin de protéger davantage ces insectes.